

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
Denis.erni@a3.epfl.ch

PERSONNEL & CONFIDENTIEL

Ministère Public du Canton de Vaud
Monsieur le Procureur Général
Eric COTTIER
Avenue Longemaille 1
1020 Renens

Estavayer-le-Lac, le 14 mars 2020

http://www.swisstribune.org/doc/200314DE_EC.pdf

Votre courrier daté du 9 mars reçu le 14 mars

Monsieur le Procureur général,

J'accuse réception de votre courrier¹ daté du 9 mars, envoyé sous pli simple. Je vous remercie d'avoir confirmé la bonne réception de mon courrier² du 7 mars.

J'apprécie votre façon très diplomatique de me confirmer que l'ordonnance originale n'a jamais été envoyée et que l'ordonnance datée du 6 décembre est fictive, en me proposant de recourir avec de plus un délai qui expirait au 13 mars, soit avant que je n'aie reçu votre courrier.

Comme mentionné dans mon courrier du 7 mars, je vous ai envoyé la copie de ma plainte³ déposée auprès du Grand Conseil pour que vous puissiez découvrir comment votre Etat-Major vous a calomnié.

Je transmets votre réponse au Grand Conseil. Pour la bonne forme, je vous remercie de confirmer formellement que l'original n'a jamais été envoyé et que la mystérieuse ordonnance du 6 décembre est un leurre qui n'existe pas et qui n'a jamais été envoyé.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/200314DE_EC.pdf

Copie au : Grand Conseil

¹ http://www.swisstribune.org/doc/200309EC_DE.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/200307DE_EC.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/200313DE_GC.pdf